Képler AURELIEN

Dynamiques organisationnelles et institutionnelles en Haïti:

La dominance d'un bricolage continu et autoreproducteur

Publications ICKL

Dynamiques organisationnelles et institutionnelles en Haïti:

La dominance d'un bricolage continu et autoreproducteur

Pistes pour une étude approfondie

© juillet 2017

TABLE DES MATIÈRES

Vers un effort de problématisation3

1- L'héritage historique précaire: une sollicitation sociale.....9

1.1- Le poids de la colonisation.....9

1.2- Les conséquences de l'occupation militaire étasunienne.....13

1.3- Les crimes financiers du duvaliérisme.....14

1.4- Les dégâts du néolibéralisme.....18

2- Le bricolage continu et autoreproducteur : des réponses individuelles aux réponses collectives instituées.....22

2.1- La voie de la facilité.....23

2.2- Quand les enjeux individuels l'emportent sur les modes de régulation dans les luttes caractéristiques des dynamiques collectives.....31

3- Perspectives de sortie.....38

Références bibliographiques44

Vers un effort de problématisation

Depuis la 2e moitié de la décennie 1980, les dynamiques collectives en Haïti entendues dans leurs dimensions organisationnelle et institutionnelle (dans les domaines privé et surtout public), déjà inappropriées pour la plupart aux intérêts nationaux notamment ceux des secteurs majoritaires et populaires, se révèlent de plus en plus incapables d'assumer leurs responsabilités primaires en termes de services à la population. Plus d'un pense, à tort et sur la base de déficits d'histoire, que cette situation est due au départ forcé de Jean-Claude Duvalier et donc à la dé-légitimation des mesures autoritaires et répressives du régime dictatorial[1]. L'inexistence de service d'hygiène publique efficace, la cohabitation du Service Métropolitain de Collecte de Résidus Solides (SMCRS) et d'une insalubrité effrayante dans la région métropolitaine, le fonctionnement au rabais de nos lycées (irrégularité des professeurs en classe, problème de nomination, des arriérés de salaires cumulés…), les services d'accueil décourageants dans les hôpitaux (publics et même privés), les longues files d'attente dans les différents bureaux de la Direction Générale des Impôts (DGI)

1. Victorieux des élections présidentielles contestées de septembre 1957, François Duvalier a dirigé Haïti en instaurant un régime dictatorial jusqu'à sa mort en 1971. Son fils Jean-Claude Duvalier lui a succédé en cette même année en poursuivant la dictature jusqu'à ce qu'il soit déchu de ses fonctions le 7 février 1986 sous la pression de luttes sociales.

pendant qu'un circuit parallèle de racket fonctionne avec la complicité de quelques employés-es de cette institution, l'incapacité de l'Archive Nationale et des Bureaux d'État Civil à identifier systématiquement les citoyens et citoyennes autant d'expressions, parmi tant d'autres, d'un déficit croissant des dynamiques collectives en Haïti en termes de services à la population. Soulignons que, dans certains cas, la médiocrité qui caractérise les services offerts par les dynamiques organisationnelles et institutionnelles en Haïti n'est pas due à une incapacité, mais plutôt à un choix. C'est le cas des banques commerciales qui, face aux longues files d'attente des clients-es chaque jour, ne se soucient pas d'engager suffisamment d'agents pour faire fonctionner les guichets fermés, dans leur grande majorité, pourtant destinés à servir la clientèle. Pendant que les dynamiques institutionnelles en Haïti sont déficitaires en termes de services à la population notamment aux secteurs majoritaires et populaires, elles se révèlent responsables, de par la nature néocoloniale et antipopulaire de l'État dont elles sont constitutives[2], dans la défense des intérêts stratégiques du capitalisme international et de la bourgeoisie boutiquière locale.

2. Dans cet article, nous parlons d'institutions privées et publiques et nous les considérons comme constitutives de l'État. En effet, le caractère privé d'une institution n'empêche pas qu'elle fasse partie des Appareils d'État. D'ailleurs, les Appareils Idéologiques d'État, qui fonctionnent avant tout à l'idéologie, relèvent surtout du domaine privé (Louis Althusser, 1970 : 21-23).

L'application des politiques néolibérales dans le pays, surtout à partir de la deuxième moitié de la décennie 1990, est décisive dans le processus qui a amené à la situation actuelle de la grande majorité des institutions. Rappelons que le néolibéralisme est caractérisé, entre autres, par le démantèlement des services publics (Michel Foucault, 2004 : 150). Cependant, expliquer la médiocrité qui caractérise les services offerts par la grande majorité des institutions haïtiennes actuelles seulement par l'orientation néolibérale et donc antipopulaire de l'État haïtien, c'est se contenter d'une facilité ne permettant pas des efforts visant à comprendre les enjeux institutionnels et organisationnels dans leur complexité multidimensionnelle et leur particularité socio-historique. Nombreuses sont des sociétés où le néolibéralisme triomphe et précarise donc les conditions de vie, mais qui arrivent – par leurs dynamiques organisationnelles et institutionnelles – à s'imposer le devoir d'assumer des responsabilités élémentaires telles la gestion raisonnable des déchets, l'identification systématique des citoyens et citoyennes. Certes, le déficit de puissance publique et la précarité institutionnelle sont entre autres des traits caractéristiques des sociétés latino-américaines (Alain Rouquié, 2010 : 12). Cependant, les dynamiques collectives en Haïti se distinguent, par leur déficit avéré et croissant, de celles des autres pays latino-américains. Si chez nous les dynamiques organisationnelles et institutionnelles

n'arrivent pas à assumer leurs responsabilités de base, c'est qu'il se joue en Haïti une logique particulière qu'il faut situer dans l'évolution historique de cette société. C'est cette logique que nous nous proposons d'élucider dans cet article.

Rappelons que, face à l'incapacité de nos dynamiques organisationnelles et institutionnelles à assumer même leurs responsabilités premières en matière de services à la population, des demandes de renforcement institutionnel et organisationnel sont constamment formulées et renouvelées. Comment ce processus de renforcement doit-il être engagé? Par où commencer? Qui est responsable de quoi? Pourquoi les idéaux prônés à longueur de journée ont du mal à être institutionnalisés? Autant de questions qui demeurent sans réponse quand il s'agit de concrétiser le renforcement institutionnel souvent revendiqué. Une question nous paraît importante d'être posée préalablement à tout éventuel processus de renforcement des dynamiques collectives. Comment expliquer l'incapacité de ces dernières à assumer leurs responsabilités élémentaires formellement établies? D'entrée de jeu, nous nous démarquons des thèses simplistes qui tentent d'attribuer ce problème à un manque de volonté pur et simple de la part des dirigeants-es, un manque de maîtrise des principes de la modernité, une simple carence de forces productives appropriées ou encore à

l'absence d'une unité transclassiste illusoire et naïve. Ainsi, nous abordons le problème de la médiocrité caractéristique des institutions en Haïti comme étant complexe et formulons l'hypothèse que la détermination de cette situation doit être recherchée dans la réponse apportée à un héritage historique cumulé et lourd par la population, particulièrement par une fraction bureaucratique subalterne de la nouvelle petite bourgeoisie. Par *nouvelle petite bourgeoisie*[3], il faut entendre un ensemble de personnes qui, à côté des rapports politiques et idéologiques dont elles sont porteuses, s'engagent dans un *travail salarié non productif* dans la division sociale du travail (Nicos Poulantzas, 1974 : 208-209), c'est-à-dire un travail qui, quoiqu'impliqué dans la reproduction des rapports sociaux capitalistes, n'intervient pas directement dans la production de plus-value (Ibid. : 216-219). La réponse apportée à l'héritage historique évoqué précédemment est un bricolage continu et autoreproducteur, c'est-à-dire des raccourcis instaurés en standards. Et ce bricolage ne s'inscrit pas dans une vision stratégique appelée à le dépasser. C'est une réponse qui n'a rien de subversif. Notons que cette dernière

3. Nicos Poulantzas parle de *nouvelle petite bourgeoisie* pour distinguer cette fraction de classe de la *petite bourgeoisie traditionnelle* qui, elle-même, est caractérisée par la petite production et la petite propriété, mis à part les rapports politiques et idéologiques dont elle est porteuse (Poulantzas, 1974 : 209).

n'est pas généralisable à toute la fraction bureaucratique subalterne de la nouvelle petite bourgeoisie. C'est plutôt la réponse dominante.

Pour soumettre notre hypothèse à l'épreuve des expériences réalisées en Haïti, nous nous tâchons, dans un premier moment, de restituer de manière succincte l'héritage historique dont il est question pour décrire et analyser, dans un deuxième moment, la réponse apportée à cet héritage – réponse que nous qualifions de bricolage continu et autoreproducteur. Dans un troisième et dernier moment, nous proposons des perspectives de sortie.

Dans cet article, en traitant des dynamiques collectives, nous prenons le soin de faire ressortir les dimensions organisationnelles et institutionnelles. En effet, si généralement l'organisation et l'institution sont appréhendées comme deux formes de médiation sociale mettant en jeu des niveaux différents de relations sociales ou de rapports sociaux plus globaux (Michel Séguier et Bernard Dumas, 1999 : 180-181), elles peuvent être vues également comme deux niveaux d'analyse de toute dynamique collective indispensables l'un à l'autre pour exister : l'organisation exprime concrètement l'institution et, par ses principes instaurateurs, la seconde fonde la première (Eugène Enriquez, 1992 : 89). Ici, *organisation* et *institution* sont surtout entendues dans le second sens, c'est-à-dire comme

deux dimensions distinctes et inter-reliées à prendre en compte dans toute tentative d'élucidation des dynamiques collectives.

1- L'héritage historique précaire: une sollicitation sociale

Pour restituer le processus historique qui a amené à la précarité matérielle à laquelle sont confrontées les classes populaires et de plus en plus la petite bourgeoisie en Haïti, nous analysons quatre grands moments de l'histoire du pays sans nous perdre dans une lecture événementielle. Notre souci est de comprendre en quoi ces moments contribuent à léguer un héritage socioéconomique dont on ne peut se passer pour penser les nouveaux projets d'avenir, ne serait-ce que pour transformer cet héritage.

1.1- Le poids de la colonisation

L'île Quisqueya a été mise en esclavage en 1492 par des conquérants espagnols dirigés par Christophe Colomb pour le compte des monarques catholiques Isabelle de Castille et Ferdinand d'Aragon (Sophie Perchellet, 2010 : 11). Cette conquête caractérisée par une violence féroce a conduit à un pillage des ressources naturelles du pays, notamment des ressources minières et un génocide jusqu'au moment où les conquistadores furent chassés par des boucaniers et flibustiers français au début de la deuxième moitié du XVII^{e} siècle après trente ans de guerre entre espagnols, français

et anglais pour le contrôle de l'île très convoitée (Ibid.). Ce n'était qu'une stabilité provisoire que l'administrateur Bertrand d'Ogeron a procuré, par son habilité, aux conquérants français (Jean-Claude Dorsainvil, 1989 : 32). Les rivalités entres conquérants français et espagnols ont recommencé pour être cessées en 1697 par le traité de Ryswick qui a porté l'Espagne à céder le tiers occidental de l'île à la France (Ibid. : 36). Depuis lors, cette partie de l'île est devenue une colonie française appelée Saint-Domingue jusqu'à son indépendance proclamée le 1er janvier 1804 (Benoît Joachim, [1979] 2014 : 30-31). Les nouveaux conquérants allaient continuer la traite négrière (entamée par les espagnols) qui consistait à emmener de force des captifs africains pour les contraindre de travailler dans des conditions inhumaines. C'est principalement cette force de travail, traitée comme la propriété des colons, qui faisait fructifier les grandes plantations, moteur de la colonisation française. Outre les esclaves, des *engagés*[4] constituaient aussi une force de travail au début du système esclavagiste et colonialiste que la France a établi à Saint-Domingue.

Le pillage et l'extraction de ressources de Saint-Domingue par la métropole française étaient tellement élevés que, seulement pour

4. Ce sont des domestiques venant des masses dépossédées de la métropole qui ont accepté l'esclavage pendant trente-six (36) mois (Jean Casimir, 2009 : 22).

l'année 1789, cette colonie a pu fournir à la France 143 millions de livres de sucre brut et terré, 77 millions de livre de café, 958 629 livres d'indigo et 600 000 livres de cacao. (Michel Hector et Claude Moïse, 1990 : 141). D'ailleurs, il s'agissait d'une colonisation basée essentiellement sur l'exploitation (Jean Reynold Jean-Pierre, 2000 : 34) laissant alors très peu d'infrastructures à Saint-Domingue.

Par ailleurs, l'usage de l'incendie par les captifs révoltés comme l'une des stratégies de lutte n'était pas sans conséquence sur les rares infrastructures mises en place à Saint-Domingue, contribuant donc à léguer un héritage lourd en termes de ressources matérielles pour l'Haïti indépendante. En effet, dès les premières formes de refus du système esclavagiste et colonialiste, les marrons[5] ont recouru à l'incendie (Joachim, Op.cit. : 47) et cette stratégie de lutte a été poursuivie dans les soulèvements plus structurés qui allaient aboutir à l'indépendance (Ibid. : 49). Bien entendu, l'incendie, en tant que l'une des stratégies mises en place par les captifs et captives révoltés-es, répondait à une nécessité historique : affronter, avec très peu d'armes et de munitions, la plus grande puissance militaire de

5. Il s'agit d'esclaves révoltés contre le système colonial esclavagiste et ayant recouru à une série de fuites, sauvetages et vigilance individuels transformés par la suite en révoltes collectives (GAILLARD, Op.cit.: 43). Par ces luttes basées sur le refus de toute bataille rangée au profit d'attaques surprises, les révoltés se cachent dans les montagnes durant la journée pour revenir attaquer les colons la nuit (Ibid. : 43-44).

l'époque ; une puissance constituée de troupes expérimentées et aguerries sur les champs de bataille en Europe et en Orient et dotées d'une capacité militaire supérieure à celle des esclaves révoltés-es (Marc-Arthur Fils-Aimé, 2017).

L'indépendance de la partie ouest de l'île, Haïti, fut proclamée le premier janvier 1804 par les généraux de l'armée indigène suite à une longue guerre sanglante. Au lendemain de cette indépendance, pour avoir donné un exemple révolutionnaire aux colonies voisines et au monde entier, Haïti a été mise en quarantaine par les puissances commerciales coloniales de l'époque (Perchelet, Op.cit. : 26). Dans ce contexte, Charles X, le roi de France d'alors, a ordonné à Haïti une rançon pour reconnaître l'indépendance conquise par la nouvelle société (Ibid. : 30-31). Cette rançon est appelée injustement dette de l'indépendance. Fixée à cent cinquante millions de francs-or (Joachim, Op.cit : 130) puis réduit à soixante millions (à payer en trente ans) après treize ans de luttes et de négociations difficiles entre les autorités diplomatiques des deux pays (Jean Price-Mars, 1953 : 177), elle fut acceptée par l'administration du président Jean Pierre Boyer et payée jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle à partir du surtravail des masses paysannes laborieuses à travers notamment la production du café (Michel Hector, 2009 : 35-36). En outre, l'administration de Boyer a consenti de réduire de moitié les droits de

douane en faveur de l'ex-métropole (Joachim, Op.cit. : 130). La rançon de l'indépendance, doublée de la réduction des droits de douane en faveur de la France, venait augmenter le déficit de ressources d'une jeune société ayant été pillée par environ trois siècles de colonisation, dévastée par la guerre de l'indépendance et mise en quarantaine par les puissances commerciales de l'époque. Cet héritage légué par les colonisations française et espagnole allait être renforcé par l'occupation militaire étatsunienne d'Haïti.

1.2- Les conséquences de l'occupation militaire étasunienne

Durant tout *le long XIX^e siècle haïtien*, comme l'expliquent Michel Hector et Jean Casimir, les principales provinces d'Haïti gardaient leur autonomie commerciale articulée autour des ports (Hector et Casimir, 2004 : 42). Évidemment, cette autonomie commerciale des provinces n'exclut pas la situation économique difficile qui prévalait, notamment pour les masses cultivatrices. Et cette dernière est due, entre autres, à un déficit d'innovation et de perfectionnement techniques (Joachim, Op.cit. : 136). Ce siècle a été dominé par des tumultes politiques liées au fait que la prise du pouvoir à l'époque n'était régie que par la logique des armes et alimentée par de grands propriétaires fonciers ambitieux de conquérir le pouvoir à n'importe quel prix. Ces troubles politiques allaient servir de prétexte aux États-

Unis pour imposer à Haïti une occupation militaire qui, officiellement, a duré dix-neuf ans (1915-1934), mais continue aujourd'hui encore sous une forme plus diplomatique. Cette occupation militaire états-unienne qui s'inscrit dans un projet d'hégémonie mondiale sur les plans économique et politique a amené à la destruction de l'autonomie financière des provinces d'Haïti (Hector et Casimir, Loc.cit.), une concentration des services et une centralisation du pouvoir dans la capitale du pays. Cette nouvelle logique d'organisation sociétale allait engendrer un exode rural massif (Suzy Castor, 1988 : 97-99) et donc la dégradation de l'agriculture paysanne qui, historiquement, constituait le pilier de l'économie haïtienne. De plus, le contrôle des finances publiques entamé avant l'occupation et renforcé dès le début de l'intervention militaire (Ibid. : 110) a favorisé le monopole états-unien au détriment de l'économie haïtienne (Ibid. : 124). C'est un héritage historique lourd que le peuple haïtien doit traiter avec beaucoup de tacts et une lucidité transformatrice pour définir tout projet d'avenir.

1.3- Les crimes financiers du duvaliérisme

Le lourd héritage décrit précédemment a été envenimé par les crimes financiers orchestrés sous le régime dictatorial des Duvalier. En effet, sous ce régime (entre 1957 et 1986), la « dette » externe a été multipliée par 17,5 (Perchellet, Op.cit. : 53). Et cet endettement

s'est fait au détriment des masses populaires pour enrichir la famille Duvalier dont la fortune cachée sur des comptes en banques dans des pays occidentaux s'estime à 900 millions de dollars US sans compter de luxueux appartements à Paris et à New-York, selon Perchellet s'appuyant sur une enquête du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-Terre solide) et des données de l'Office des Nations Unies contre le crime et la drogue (Ibid.). Par la gabegie et la corruption qui régnaient dans l'administration publique et le secteur bancaire, des potentats du régime duvaliériste se sont fait octroyer des prêts qu'ils n'ont jamais remboursés (Leslie Péan, 2007 : 325).

La corruption et la criminalité caractéristiques du duvaliérisme ont eu des conséquences néfastes notamment sur l'agriculture. En effet, des circuits de rackets ont permis la vente de la terre arable d'Haïti aux Bahamas au prix d'un dollar par sac. Ce qui a accentué les désastres écologiques, particulièrement dans la région du Nord-Ouest (Ibid.). Les dégâts écologiques sous le régime de François Duvalier ont à voir également avec l'accélération de la déforestation liée au charbon de bois en provenance du Nord-Ouest notamment dans un contexte favorable caractérisé par la corruption et la mise entre parenthèses de la loi (Ibid. : 332). De plus, les agents du corps des Volontaires de la Sécurité Nationale (VSN), une milice appelée

couramment les « tontons macoutes » et travaillant pour le régime, ont extorqué avec une violence féroce les ressources des masses paysannes laborieuses et ont donc entrainé un exode rural massif vers la capitale, les Bahamas, la République Dominicaine, entre autres. Souvent, ce processus d'émigration se réalise à partir de circuits mafieux organisés à des fins lucratives par les *tontons macoutes* eux-mêmes et autres potentats du régime (Ibid. : 328-329). Ajouté à cela, l'Organisme de Développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA) fut fermé de 1963 à 1971 par François Duvalier qui se cachait derrière un nationalisme de façade pour refuser les exigences de contrôle imposées par les États-Unis dans le recrutement et le paiement de tout/e Haïtien/Haïtienne travaillant dans un projet financé par le gouvernement de ce pays. Rappelons que Duvalier a été soutenu, surtout dans ses luttes anti-communistes, par les États-Unis et que la corruption organisée sous son régime était liée à la mafia étasunienne (Perchellet, Op.cit. : 50-51). Par la fermeture de l'ODVA, le duvaliérisme a anéanti un projet agricole pour lequel le pays s'est endetté à près de 40 millions de dollars US sans compter les 10 millions de dollars US venant du trésor public haïtien, à un moment où le budget du gouvernement représentait moins de 20 millions de dollars US. Et tout cela s'est accompagné de la vente des immeubles de l'organisme ainsi que

l'accaparement du matériel roulant constitué de deux cent dix véhicules (Péan, Op.cit. : 329).

Toujours sous la dictature duvaliériste, les expériences dévastatrices libérales à partir du début de la décennie 1970 n'ont fait qu'aggraver la situation socioéconomique du pays. D'abord, des industries d'assemblage ont été massivement installées dans une logique de restructuration économique (Giovani Caprio, 1993 : 276). Cette restructuration s'est opérée en deux périodes distinctes : 1970-1980 et 1980-1986. Si la première période a été caractérisée par une discipline fiscale et un environnement favorable dans l'ensemble à la croissance économique (bien sûr dans le sens des intérêts d'une minorité dominante), la deuxième est marquée par une crise des finances publiques sans précédent depuis les années 1920 (Ibid. : 278-279). Caprio limite cette restructuration basée fondamentalement sur l'installation massive des industries de sous-traitance à 1986. Toutefois, cela ne veut pas dire que le plan global de libéralisation dans lequel elle s'inscrit a pris fin en 1986. Ce plan est encore en exécution dans le pays, sous une forme renouvelée certainement. Les conséquences de la deuxième période « 1980-1986 » sont plus insupportables pour le secteur agricole (Ibid. : 281) et a conduit à une « absorption » d'une main d'œuvre abondante d'origine rurale par le secteur informel (Ibid. : 283). Ce qui contribue

à renforcer la dégradation de l'agriculture. Il est donc clair que si jusqu'à nos jours des partisans et partisanes du duvaliérisme ou des victimes naïves du régime font des éloges pour les Duvalier qui auraient su maintenir en Haïti un niveau de vie meilleur que celui d'aujourd'hui, c'est parce que les conséquences des crimes financiers de ce régime ne se font sentir avec vigueur qu'après la chute de ce dernier.

1.4- Les dégâts du néolibéralisme

Nous ne saurions ne pas souligner l'abattage du cheptel porcin haïtien réalisé en 1982, dans le cadre du néolibéralisme à l'œuvre dans le pays, comme une contribution à la précarité socioéconomique que nous héritons du passé. Péan parle en ce sens de « la destruction de l'éthos du paysan et le vol de son épargne » (Péan, Op.cit. : 515). Cette destruction qui s'inscrit dans le cadre du Projet d'Éradication de la Peste Porcine Africaine et de Développement de l'Élevage Porcin (PEPPADEP) fut réalisé sous le diktat de Washington et des Institutions Financières Internationales (IFI). La valeur du cheptel abattu est estimée à 60 millions de dollars US, alors que seulement 7,5 millions de $US ont été alloués au dédommagement des paysans et paysannes (Ibid. : 516).

Après la destruction du cheptel porcin, le néolibéralisme, dans sa marche triomphante en Haïti, a conduit au démantèlement des taxes douanières. Ce qui a contribué grandement à la dégradation de la production locale, notamment de la production rizicole. Suite à un programme signé en 1995 entre l'administration de Jean Bertrand Aristide et le Fond Monétaire International (FMI), les droits de douane sur le riz passent de 35% à 3% (Perchelet, Op.cit. : 61). Dans le cadre de la continuité de l'application des dictées du FMI, l'administration de René Garcia Préval a entamé un processus de privatisation d'un ensemble d'entreprises publiques, sous l'appellation de *modernisation des entreprises publiques* (Ibid. : 68). Un tel processus est engagé sous prétexte que ces entreprises auraient été déficitaires. Le cas de la Compagnie nationale des Télécommunications d'Haïti (TELECO) en est un démenti puisque cette entreprise a servi de manne de financement pour l'État haïtien à plusieurs reprises (Ibid. : 69). Admettons que certaines de ces entreprises fussent déficitaires. Procéder à leur privatisation dans le but de les rendre rentables n'est-ce pas une stratégie néolibérale évidente?

Les crimes financiers orchestrés sous le régime des Duvalier et les dégâts du néolibéralisme, surtout sous les administrations d'Aristide et de Préval, sont venus empirer un héritage historique précaire

engendré par le pillage des ressources du pays pendant environ trois siècles de colonisation, la dévastation liée à la guerre de l'indépendance, l'imposition de la rançon de l'indépendance par la France, conjugués à la dégradation de l'économie haïtienne au profit du monopole états-unien sous l'occupation militaire de 1915-1934. L'économie haïtienne caractérisée aujourd'hui par une balance commerciale déficitaire chronique (depuis plus de deux décennies)[6], la dépréciation de la monnaie haïtienne (la Gourde), la réduction progressive du pouvoir d'achat des masses populaires et d'une bonne partie de la petite bourgeoisie… se nourrit de l'héritage historique que nous venons de camper ; un héritage qui s'aggrave sous l'administration de Martelly[7]. Soulignons que cet héritage n'est pas seulement économique. D'ailleurs, l'aspect économique a des incidences sur les vécus les plus profonds tels des projets d'avenir marqués par une grande incertitude. Cet héritage concerne également des manières de s'approprier le pouvoir, les libertés et

6. De 1991 à 2015, une dégradation de l'ordre de 297% a été enregistrée dans la balance commerciale d'Haïti avec une moyenne annuelle de -1 409 869 095, 68 $US suivant des calculs de Perspectives Monde de l'Université de Sherbrooke. (http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/HTI/fr/NE.RSB.GNFS.CD.html).

7. Pour la période d'octobre 2014 à juin 2015, les recettes totales ont reculé de 16% alors que les dépenses ont augmenté de 42% (Banque de la République d'Haïti, 2015 : 8). Cette courte période donne une idée de l'apport de l'administration de Martelly au renforcement du déficit enregistré dans le pays en termes de ressources financières.

l'engagement citoyen surtout après vingt-neuf ans de dictature précédés d'environ trois siècles de colonisation. Nous reviendrons plus loin sur ce dernier aspect.

Un tel héritage affecte la vie du peuple haïtien, bien entendu à des degrés différents suivant l'appartenance de classes et les privilèges y relatifs. Notons que cet héritage n'est pas indépassable. Cependant, la définition de tout projet d'avenir en Haïti doit en tenir compte. Les propos suivants de Karl Marx offrent un éclairage judicieux sur le poids des héritages historiques dans l'organisation des sociétés : « Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement, dans des conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé » (Marx, 1969 : 13). Toute créativité du peuple haïtien est en partie conditionnée par cet héritage. Il ne s'agit pas d'un conditionnement mécanique. D'une manière plus claire, disons que cet héritage constitue une sollicitation sociale à laquelle chaque Haïtien/Haïtienne, suivant son appartenance de classe, son histoire et ses engagements, doit apporter des réponses et formuler de nouvelles demandes. Et ces réponses vont contribuer à la construction et au renforcement de nouveaux héritages pour les générations futures. Cette approche que nous partageons avec Florence Giust-Desprairies permet de mettre en lumière les incidences subjectives des déterminations

sociales et les déterminations subjectives des constructions sociales (Giust-Desprairies, 2004, 96). Quelle est alors la réponse dominante, notamment en termes de pratiques organisationnelles instituées, apportée à la sollicitation que constitue l'héritage historique restitué ici? Cette réponse est un bricolage continu et autoreproducteur, comme nous le postulons plus haut. Comment se déploie ce bricolage?

2- Le bricolage continu et autoreproducteur : des réponses individuelles aux réponses collectives instituées

Face à une même sollicitation, des individus, en tant que sujets charriant chacun une histoire singulière, formulent des réponses et de nouvelles demandes différentes. Et chacun est responsable de sa réponse. Alors, le bricolage en tant que réponse collective ne saurait être apporté simultanément par une grande majorité d'Haïtiens et Haïtiennes à l'héritage historique précaire qui les sollicite. Cette réponse implique plutôt un processus allant des réponses individuelles aux réponses collectives. C'est le déploiement d'un tel processus qui est investigué dans cette deuxième partie du présent article.

2.1- La voie de la facilité

Comme nous l'avons souligné plus haut, les maigres ressources héritées de l'histoire d'Haïti conduisent à des conditions de vie précaires, notamment pour les masses populaires. Des fractions de la petite bourgeoisie sont de plus en plus affectées par cette précarisation. Que faire dans ces conditions quand des besoins quotidiens, dont la satisfaction ne peut être ni refusée ni ajournée, ne cessent de nous solliciter? La réponse la plus facile semble être une course à la recherche de ressources à n'importe quel prix.

L'être humain a tendance à emprunter la voie de la facilité, surtout quand il est très peu conscient des conséquences à long terme. Sans un travail continu sur soi jusqu'à s'imposer une discipline et une rigueur quand l'obtention des résultats souhaités l'exige, on risque de sombrer dans la facilité souvent médiocre et déshumanisante. C'est ainsi que, face aux conditions de vie précaires héritées de tout un processus historique, les masses populaires d'abord et de plus en plus la petite bourgeoisie en Haïti acceptent d'opérer avec les moyens du bord. A l'absence de conditions sociales souhaitables, les classes sociales et catégories sociales affectées par la précarité, dans leur majorité, fabriquent des réponses bon gré mal gré à une réalité sociale qui les sollicite en empruntant, comme dirait Claude Lévi-strauss, des voies

contournées et saisissant chaque occasion qui se présente pour renouveler le stock d'outils nécessaires à partir de résidus de constructions et destructions antérieures (Lévi-Strauss, 1962 : 26-27). Ce procédé est désigné par le terme « bricolage ».

Dans le cas d'Haïti, le bricolage qui s'opère surtout à partir de la deuxième moitié de la décennie 1980 et qui va en s'accroissant prend deux formes fondamentales : un *cumul d'emplois et/ou d'autres activités génératrices de revenus*[8] souvent sans limites éthiques et l'*augmentation de la corruption* (dans ses différentes expressions). Parfois, ces deux formes du bricolage s'entrecroisent. Par exemple, dans le système scolaire haïtien, des enseignants-es s'engagent dans deux écoles différentes pour une même tranche

8. Le cumul d'emplois n'est pas entendu ici dans le sens légal du terme. Un cumul d'emplois peut être admis par la loi, mais constitue un obstacle à la réalisation d'un travail responsable et efficace de la part de l'employé/e concerné/e. Dans certains cas, il ne s'agit pas d'un cumul d'emplois, mais plutôt d'un cumul d'activités génératrices de revenus. Ces dernières, en tant qu'initiatives personnelles, peuvent coexister avec un emploi tout en exigeant du temps à l'employé/e concerné/e. Quand ces formes de cumul ne sont pas limitées par une éthique, elles amènent à des services médiocres fournis par des employés/es qui sont loin d'être suffisamment disponibles et disposés/es à assumer leurs responsabilités. Par exemple, un grand nombre de médecins s'engagent à créer leur propre clinique à côté d'un emploi dans un hôpital public ou un hôpital privé. Ce qui les rend peu disponibles et disposés à fournir un service de grande qualité. Nous avons constaté cette tendance seulement à partir d'observations courantes. Des études statistiques s'avèrent donc nécessaires pour aborder ces formes de cumul en profondeur.

d'heure dans le souci de se procurer des ressources nécessaires à la gestion d'un quotidien précaire. Comme ces enseignants-es ne peuvent être, au même moment, en train de dispenser des cours dans deux écoles différentes, une école est privilégiée au détriment de l'autre. C'est donc le cumul d'emplois qui débouche sur une forme de corruption. Les lycées (écoles secondaires publiques) sont les premières victimes de ces tactiques indécentes mises en place pour s'inventer le quotidien. L'*invention du quotidien* est entendu ici au sens de Michel de Certeau, c'est-à-dire une réappropriation détournée de l'espace organisé, du fonctionnement des structures technocratiques à partir d'une multitude de manières de faire, de tactiques dépourvues d'idéologie propre [Certeau (de), 2015 : XL]. Face à ce bricolage favorable à la médiocrité dans le système scolaire haïtien, le système d'inspection scolaire souvent miné par le bricolage même est incapable de sanctionner les professeurs-es concernés-es. En effet, les inspecteurs et inspectrices, pour la plupart, s'engagent également dans un cumul d'activités génératrices de revenus et ne disposent pas alors de temps suffisant pour assurer un travail d'inspection, parfois même au premier degré.

Si des institutions de l'administration publique, comme la DGI, ne peuvent fournir des services rapides et efficaces, c'est avant tout parce que des employés-es s'allient à des racketteurs pour court-

circuiter les procédures formellement établies et soutirer de l'argent aux demandeurs et demandeuses de services. Cette activité lucrative indécente est en partie une forme de réponse apportée par des fonctionnaires publics à leurs conditions de vie de plus en plus précarisées et héritées du passé. Certainement, tous les corrompus/es ne sont pas précaires. Cependant, la présence de personnes précarisées joue souvent un rôle important dans les chaînes de corruption. On pourrait multiplier les exemples. Mais contentons-nous pour l'instant de ces cas. Ce qu'il faut comprendre ici, c'est que les deux principales formes de bricolage dans les dynamiques organisationnelles et institutionnelles en Haïti, à savoir la corruption et le cumul d'emplois et/ou d'activités génératrices de revenus, rendent inefficaces et médiocres les services offerts par ces dynamiques déjà insoucieuses de répondre aux besoins des masses populaires, de par la nature de l'État haïtien.

Une prestation efficace et efficiente de services appropriés aux besoins de la population requiert un travail d'engagement et de rigueur que le cumul d'emplois en dehors de limites éthiques ne permet pas. En effet, le montage stratégique et surtout les opérations de production, de distribution de services, d'évaluation et de suivi impliquent des activités chronophages, c'est-à-dire mangeuses de temps. Il faut donc une disponibilité et une disposition d'esprit pour

réaliser un tel travail. De plus, étant toujours préoccupés-es par la gestion d'un quotidien précaire, des employés-es bricoleurs/bricoleuses ne se vivent pas comme membres à part entière des dynamiques organisationnelles et institutionnelles dans lesquelles ils/elles sont impliqués-es. Ces employés-es font montre de très peu d'engagement dans les institutions et se déresponsabilisent de tout sacrifice nécessaire à la réalisation d'un travail efficient. Souvent, ils/elles vivent les demandes de services qui leur sont adressées comme un fardeau en lieu et place d'un devoir à accomplir. Par exemple, quand un usager n'est pas bien imbu des procédures associées à un service sollicité, les agents prestataires sont plus disposés à se débarrasser de la demande que de renseigner l'usager avec patience jusqu'à lui fournir le service demandé.

Le bricolage, exprimé sous sa forme de cumul d'emplois et/ou d'activités génératrices de revenus, ne pose pas de problème en soi. Mais comme tout autre phénomène, il est porteur de contradictions dans sa constitution même. Il offre la possibilité de la *résistance* à l'insuffisance de ressources en forgeant des réponses à cette dernière, toujours *sollicitante*, à partir des moyens du bord et en même temps ouvre la voie à la *légitimation* de cette insuffisance en cultivant une familiarité souvent confortable dans le processus de

fabrication des réponses. Et l'absence d'une vision stratégique définie dans le cadre d'une structure collective et appelée à dépasser le bricolage est une condition subjective favorable au développement de la contradiction opposant la *résistance* à la *légitimation* dans le sens de la dominance de la seconde. Donc, le bricolage sans une vision stratégique claire est catastrophique et ce pour deux raisons fondamentales. Premièrement, sans cette vision stratégique fixant les limites éthiques du bricolage, on peut facilement verser dans la corruption. Deuxièmement, si le bricolage n'est pas limité dans le temps dans le cadre d'une vision stratégique appelé à le dépasser, l'on risque de ne jamais en sortir pour réunir les conditions de vie souhaitables. Dans un tel cas, le bricolage devient des standards. C'est ce qui est en train de se passer en Haïti. Le bricolage est tellement intériorisé et généralisé qu'il est reproduit même dans des dynamiques institutionnelles où les conditions idéales de travail semblent être réunies. Plus d'un pense qu'il est légitime de court-circuiter les procédures parce que tout simplement on est en Haïti. A ce moment, le bricolage est continu et se reproduit.

Le bricolage, dans sa forme continue et autoreproductrice, est tellement généralisé qu'il domine même des dynamiques organisationnelles et institutionnelles qui se réclament d'idéaux

progressistes et révolutionnaires ; des idéaux qui sont censés être opposés au bricolage autoreproducteur.

Ce bricolage qui domine les dynamiques organisationnelles et institutionnelles en Haïti est orchestré par une fraction bureaucratique de la nouvelle petite bourgeoisie que Poulantzas désigne sous les termes d'*agents subalternes bureaucratisés des secteurs publics et privés* (Poulantzas, Op.cit. : 333). Ce sont les membres de cette fraction de la nouvelle petite bourgeoisie qui, par leur qualification académique et/ou leur prétendue compétence, assurent les travaux d'exécution et de suivi dans les institutions sans être impliqués dans les grandes directives stratégiques. Si historiquement la bourgeoisie boutiquière locale est fondamentalement parasitaire et confortable dans un bricolage de dépendance vis-à-vis des bourgeoisies étrangères pourvu que ce dernier garantisse une rente commerciale, si le fonctionnement des appareils d'État en Haïti a toujours été au rabais dans une *modernité manquée*, pour reprendre l'expression de Georges Eddy Lucien (2013), et ce dans une logique néocoloniale, avant la deuxième moitié de la décennie 1980, la fraction bureaucratique subalterne de la nouvelle petite bourgeoisie activement impliquée dans le fonctionnement des institutions ne s'est pas engagée avec autant de facilité et de liberté dans un bricolage aussi indécent que cette forme

de corruption servant d'accueil devant les locaux de la DGI ou de la Direction de l'Immigration et de l'Émigration. Cette forme de bricolage allait s'intensifier après le départ de Jean-Claude Duvalier parce que l'amplification de la corruption sous le contrôle du régime duvaliériste a légué tout un héritage au peuple haïtien ; d'autant plus que l'effervescence démocratique qui a émergé après vingt-neuf ans de privation de libertés fondamentales a favorisé une appropriation de la notion de liberté avec une connotation de laisser-faire et de déni de responsabilités éthico-politiques. Ces conditions sont renforcées par le relâchement enregistré au niveau des principes établis dans des dynamiques organisationnelles et institutionnelles suite à des déficits infrastructurels engendrés par le séisme dévastateur du 12 janvier 2010. L'état de délabrement des infrastructures en Haïti suite au séisme est favorable au laisser-faire, au sauve-qui-peut, à la ruse, au fonctionnement au rabais quand on songe à l'absence de vision stratégique viable de la part des décideurs politiques. Ainsi, la voie à la facilité à n'importe quel prix, ouverte depuis des décennies, est consolidée et renforcée. Mais toutes ces tactiques de facilité opérant au détriment des intérêts collectifs et surtout ceux des générations à venir relèvent avant tout de réponses individuelles apportées à une réalité sociale précaire *sollicitante*. Comment ces réponses individuelles arrivent-elles à s'instituer en pratiques et manières de faire légitimes dans les

dynamiques collectives en Haïti? C'est une tentative de réponse à cette question qui fait l'objet de la section suivante.

2.2- Quand les enjeux individuels l'emportent sur les modes de régulation dans les luttes caractéristiques des dynamiques collectives

Les dynamiques organisationnelles et institutionnelles sont portées et alimentées par des individus qui agissent dans des contraintes inhérentes à ces dynamiques. Ces contraintes sont établies pour limiter, contrecarrer, canaliser les agendas et fantasmes individuels, bien entendu dans le sens des intérêts de classes ou groupes spécifiques puisque ces dynamiques collectives s'inscrivent dans une dynamique sociétale et mondiale plus large appelée à les alimenter et à s'en nourrir. Les individus sont souvent en lutte avec les procédures et autres contraintes collectives de par la raison d'être même de ces dernières. Ils fabriquent des manières de faire, des astuces pour contourner les procédures formellement établies. Ces tactiques relèvent de la dimension organisationnelle des dynamiques collectives ; laquelle dimension concerne, comme l'explique Enriquez (Op.cit. : 89), les opérations concrètes. Notons que, dans les dynamiques collectives, les individus sont loin de constituer un bloc homogène. Ils s'affrontent entre eux pendant qu'ils s'affrontent aux contraintes collectives. Et les contradictions en

termes d'intérêts de classes sont plus déterminantes que celles opposant les désirs et fantasmes individuels aux contraintes collectives puisque ces désirs et fantasmes sont forcément produits dans des conditions sociales liées à une classe sociale donnée. Certes, un fantasme peut ne pas reproduire ses conditions sociales de production. Cependant, même étant le plus créateur ou le plus déformateur possible un fantasme doit son existence en partie aux conditions sociales de sa production.

Dans des conditions données, les enjeux individuels l'emportent sur les modes de régulation et vice-versa. Dans ce cas, la victoire ou l'échec des enjeux individuels par rapport aux mécanismes de régulation ne saurait être valable pour tous les sujets impliqués dans les dynamiques collectives en question, tenant compte de l'hétérogénéité de ces derniers en termes d'appartenance et de position de classes, de groupes. Dans les dynamiques collectives en Haïti, les enjeux individuels semblent être historiquement dominants. Cela peut s'expliquer par l'appropriation favorable d'un imaginaire social du pouvoir construit dans des conditions socio-historiques données. Franklin Midy explique l'imaginaire social du pouvoir en Haïti à partir de deux figures du pouvoir qui correspondent à deux grands moments de l'histoire du pays : 1°) dans la société coloniale de Saint-Domingue, les maîtres d'esclaves et les gardiens du

système comme figure du chef, 2o) dans la société postcoloniale, les grands propriétaires terriens comme figure du chef (Midy, 2001 : 79). Dans les deux cas, le pouvoir se présente comme *volonté de puissance et d'humiliation* incarnée dans le chef vu comme un père tout-puissant et bienfaiteur face à l'obéissance et l'humilité des dominés-es (Ibid. : 94).

L'imaginaire social n'est pas entendu ici au sens profane de l'imagination attribuant à cette notion un contenu de l'ordre de l'illusion. Il renvoie à des significations qui, pour une société donnée et dans un moment historique donné, vont au-delà de simples représentations conscientes, des perceptions rationnelles (Cornélius Castoriadis, 2014 [1975] : 211-212). Il inclut les fantasmes (Ibid. : 214). C'est une création qui agit en tant qu'organisateur de sens dans la pratique et le faire de la société en question et ce indépendamment d'une prise de conscience sur l'existence de cette création (Ibid. : 213).

Selon Castoriadis, l'imaginaire social est parfois une première signification et un noyau de toutes significations ultérieures (Ibid. : 215). Dans ce cas, il s'agit de l'imaginaire radical dont la caractéristique principale est l'*indéterminité* (Ibid. : 2019). Nous partageons avec Castoriadis le contenu d'organisateur de sens de l'imaginaire social ainsi que la richesse de ce contenu incluant à la

fois les perceptions conscientes et les images relevant de l'inconscient. Mais sur le principe de l'*indétermination* de l'imaginaire, notamment dans sa version dite radicale, nous sommes en désaccord avec l'auteur. En effet, l'imaginaire est de notre point de vue déterminé. Certes, c'est une multi-détermination complexe. Toutefois, on ne peut, contrairement à ce que propose Castoriadis, esquiver tout processus de causalité dans les efforts d'élucidation des significations imaginaires sociales. L'émergence de ces dernières renvoie chaque fois à des expériences concrètes des sujets dans des conditions sociohistoriques données. En ce sens, Midy explique la figure toute-puissante et bienfaitrice du chef à l'œuvre dans l'imaginaire social du pouvoir en Haïti à partir d'expériences concrètes d'esclavage et de colonisation à Saint-Domingue et d'exclusion dans l'Haïti indépendante.

Cette figure du chef dans l'imaginaire social du pouvoir en Haïti est investie favorablement pendant l'évolution historique de notre société et aujourd'hui encore. C'est donc une appropriation à dominante reproductrice d'une telle figure du pouvoir. Pour mieux comprendre cette appropriation, explorons un support privilégié de l'imaginaire social à savoir le langage. Car, les significations imaginaires d'une société donnée sont instituées, pour une partie considérable d'entre elles, dans et par le langage (Castoriadis, op.cit. : 351). Dans le cas

d'Haïti, référons-nous au langage dans son expression proverbiale qui, selon De Certeau, présente des usages courants, des pratiques et indique toute une histoire sociale avec des procédés de fabrications (De Certeau, Op.cit. : 39). Dans le parler courant haïtien, « gwo nèg se Leta »[9]. Ce proverbe haïtien, est souvent utilisé dans un double sens descriptif et normatif. Son usage met en lumière et légitime le primat du pouvoir individuel sur les institutions ainsi que leurs procédures formellement établies. Ce proverbe traduit également l'importance des rapports de forces dans le respect ou le non-respect des principes institutionnels. Chaque personne puissante ou chaque groupe puissant s'érige en autorité. Ce proverbe n'est pas la seule expression de la primauté des marges de manœuvres individuelles sur les mécanismes institutionnels dans la société haïtienne. Dans nos réflexes les plus courants, l'État est personnifié. L'expression « Mouche Leta »[10] est courante même dans les discours des personnes les plus avisées théoriquement sur le caractère institutionnel et durable des appareils de l'État. C'est une preuve que la dominance des enjeux individuels sur les mécanismes

9. De manière littérale, ce proverbe du créole haïtien peut se traduire ainsi « le gros nègre est l'État ». A un niveau plus profond, cela signifie « les puissants font la loi ». Notons que le terme nègre n'a aucune connotation épidermique ici. Il se réfère à l'être humain de manière générale.

10. Littéralement cette expression créole signifie « Monsieur l'État ». Ce n'est pas étonnant que l'État soit personnifié en tant que mâle, connaissant la dominance du patriarcat en Haïti.

institutionnels dans l'organisation de l'État en Haïti est vécue – à partir des figures – comme légitime par une grande proportion de la société. C'est donc une *figuration* du pouvoir.

Avec une telle légitimité, dans nos vécus, de la *personnification* d'un État dont les appareils fonctionnent historiquement au rabais et surtout dans un contexte post-dictatorial caractérisé, entre autres, par une appropriation de la liberté dans une connotation de laisser-faire, c'est logique que les enjeux individuels l'emportent sur les mécanismes institutionnels dans le cadre des luttes caractéristiques des dynamiques collectives en Haïti. Ainsi, les opérations concrètes qui relèvent de la dimension organisationnelle des dynamiques collectives font obstacle à l'intériorisation des principes « instaurateurs » formellement établis et constituant la dimension institutionnelle. C'est ce qui permet que le bricolage continu et autoreproducteur développé en tant que réponse individuelle à une précarité héritée de tout un processus historique soit institué en tant que pratiques légitimes dans les dynamiques collectives.

Une question se pose donc. Les enjeux individuels l'emportent sur les modes de régulation jusqu'à quel niveau? Tant que cela n'est pas contraire aux intérêts de la bourgeoisie locale et du capital international. Par exemple, un Directeur Général de l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN) qui est guidé par des convictions

personnelles dans un contexte où les enjeux individuels l'emportent sur les mécanismes institutionnels dans les dynamiques collectives en Haïti, prend des dispositions pour rapatrier un service et ses bénéfices au niveau de l'Aéroport International Toussaint Louverture des mains d'une entreprise privée vers le patrimoine de l'AAN. Le directeur est révoqué après cette décision. La révocation du directeur après une telle décision n'est pas un hasard sachant que, dans la logique néolibérale, les intérêts des entreprises privées doivent être protégés[11]. Rappelons en ce sens, comme c'est précisé dès le début de cette section, que les contradictions en termes d'intérêts de classes sont plus déterminantes que celles opposant les désirs et fantasmes individuels aux contraintes collectives dans l'évolution des dynamiques organisationnelles et institutionnelles. Donc, pour défendre leur position de classe, les autorités publiques mobilisent les appareils et mécanismes de répression mis à leur disposition pour contrecarrer les marges de manœuvre individuelles orientées dans le sens contraire des intérêts qu'elles défendent.

11. Voir en ce sens le « Bilan de 100 jours de gestion (avril-juillet 2016) du Directeur Général de l'AAN Me Eucher-Luc Joseph » disponible sur < http:// www.aan.gouv.ht/bilan.pdf / >. Dans ce rapport, figure – comme l'une des mesures adoptées durant ces 100 jours – la reprise en main de la gestion des chariots de l'AAN avec un accent mis sur la rentabilité d'une telle mesure pour l'institution.

3- Perspectives de sortie

Nous avons essayé d'apporter notre modeste contribution à l'élucidation du processus historique qui a amené à la médiocrité caractérisant les services offerts par les dynamiques organisationnelles et institutionnelles en Haïti. Une question se pose donc : comment sortir de cette situation?

La mise en place de services publics adéquats à la reproduction sociale – dans la dignité – de la population haïtienne notamment des classes et catégories sociales populaires suppose la transformation des appareils d'État existants qui confortent l'ordre social inégalitaire établi. Cependant, la médiocrité qui caractérise les services offerts par les dynamiques institutionnelles et organisationnelles peut être attaquée même par des mesures de réforme.

De plus, la transformation des appareils d'État requiert l'existence de partis politiques progressistes et révolutionnaires suffisamment actifs et efficients dans une démarche de conquête du pouvoir. Cependant, le bricolage continu et autoreproducteur qui participe à la détermination de la médiocrité caractéristique des services offerts par les institutions affecte également les partis politiques en Haïti qui se réclament d'un projet alternatif par rapport à l'ordre social inégalitaire établi. Il faut alors des engagements éthico-politiques

pour rompre cette forme de bricolage. Il s'agit dans ce cas d'une éthique de sacrifice et d'engagement émancipateur qui consistera à accepter de vivre, pendant le temps que cela supposera, avec peu de confort ou parfois sans confort pour se rendre disponible et disposé à l'accomplissement d'un travail de rigueur, et ce d'abord au service des classes et catégories sociales de conditions précaires. Ce n'est pas une apologie de la précarité. C'est une réponse à des conditions précaires dans une orientation de rupture. L'appropriation de cette éthique ne doit pas être limitée à un niveau intellectuel. Elle doit contribuer à la socialisation intégrale de l'identité des personnes qui s'en réclament. Sinon, on ne peut parler d'engagements éthiques. Certes, concrétiser de tels engagements est plus complexe qu'écrire ces phrases. Mais ces engagements se révèlent nécessaires et même indispensables pour résister et s'attaquer à la médiocrité qui s'impose de plus en plus en norme dans un contexte où la course à la recherche de ressources n'importe comment s'institue en tant que réponse collective dominante à des conditions sociales précaires *sollicitantes*. Sans de tels engagements, on ne peut prendre les dispositions qui s'imposent pour s'attaquer à la précarité qui, en tant que construction sociale, est *sollicitante*. En effet, ces dernières passeront nécessairement par des dynamiques organisationnelles et institutionnelles appropriées et donc différentes

de celles qui sont minées par le bricolage continu et autoreproducteur s'instituant lui-même en réponse à la précarité.

La concrétisation de ces engagements est plus probable dans des dynamiques collectives se réclamant d'un projet politique émancipateur que dans des institutions où des employés-es ou fonctionnaires sont loin de constituer un bloc homogène du point de vue idéologique. En effet, ces engagements éthiques sont liés à un projet de société qui se veut émancipateur par rapport à l'ordre social inégalitaire et leur signification est intimement liée à une appropriation collective. Cependant, même dans des espaces les plus hétérogènes en termes d'idéologie, des individus liés à un tel projet peuvent se regrouper en une unité porteuse de l'éthique de sacrifice et d'engagement émancipateur proposée ici, ne serait-ce que pour limiter les dégâts du bricolage continu et autoreproducteur.

Le poids des enjeux individuels sur les mécanismes institutionnels, dans le cadre des luttes caractéristiques des dynamiques collectives, peut être favorable à l'influence d'un noyau porteur des engagements éthico-politiques envisagés ici. Bien entendu, rien n'est gagné d'avance. Ce n'est qu'une piste stratégique de sortie. Maintenant, il reste à voir ce que cela donnera comme résultats suivant les particularités de chaque dynamique collective.

Pour susciter cette éthique de sacrifice chez des employés-es ne se réclamant pas d'un projet de société émancipateur, il faut des primes destinées à ceux et celles qui se montrent responsables dans l'accomplissement de leurs tâches et favoriser donc l'intériorisation d'une telle éthique par les individus appelés à concrétiser les formalités institutionnelles établies pour la prestation de services de qualité à la population. L'organisation de ces primes ne doit pas être laissée à la bonne volonté d'un individu ou de quelques individus, mais doit être institutionnalisée. Deux sphères sont envisagées ici pour l'institutionnalisation de ces primes : le système de sécurité sociale et le réajustement des grilles salariales. Il faut un système de sécurité sociale organisé suivant la logique « A chacun des services sociaux et une retraite nécessaires à sa reproduction. De chacun, des avantages sociaux supplémentaires selon son engagement responsable dans l'accomplissement de ses tâches ». Le réajustement des salaires doit être guidé par cette même logique. Il faudra donc une évaluation continue des performances individuelles pour déterminer ceux et celles qui méritent des récompenses supplémentaires.

Les primes destinées à récompenser les performances individuelles obtenues, dans le cadre d'un travail réalisé avec sens de responsabilité, impliquent des enjeux d'émergence de logiques

individualistes au détriment d'une cohésion d'ensemble. En effet, le souci d'accumuler des primes peut favoriser une tendance à l'accomplissement quantitativiste de tâches immédiates, oubliant que la qualité de ces dernières est inséparable d'un travail d'ensemble efficient. Pour éviter ces éventuelles logiques individualistes, les performances individuelles destinées à être récompensées doivent être évaluées en lien étroit à un travail global réalisé par la contribution de diverses unités.

Nous sommes conscient que la logique des primes ne permet pas toujours d'obtenir les résultats escomptés. D'ailleurs, elle est expérimentée dans la fonction publique haïtienne sans contribuer à une amélioration significative de la qualité des services fournis. Les primes peuvent être rapatriées dans des circuits de corruption. Mais il ne fait aucun doute qu'elles peuvent aider, dans certains secteurs, à solliciter un esprit de sacrifice chez des employés/es dont les conditions de travail sont précaires et contribuer à la prestation de service de qualité. Par exemple, au niveau de l'enseignement supérieur, la logique des primes peut encourager des enseignants/es à produire des fiches pédagogiques sur le contenu de leurs cours, des articles sur des phénomènes liés à leur champ de recherche et d'enseignement ; ce qui pourrait contribuer à un enseignement tendant vers l'excellence. L'incitation d'un esprit de sacrifice par des

primes doit faire l'objet d'un programme d'application allant au-delà de l'indication sommaire faite par le *Décret portant révision du statut général de la fonction publique* et ce programme doit être envisagé suivant les particularités des secteurs et des établissements (y compris ceux du privé). Un tel programme permettra la spécification et l'opérationnalisation des dispositions trop généralisées de l'*Arrêté fixant le système d'évaluation de la performance des agents de la fonction publique*. Tel n'est pas l'objet de notre propos ici.

Voici brièvement ce que nous envisageons comme perspectives de sortie face à la médiocrité caractérisant l'offre de services des dynamiques collectives en Haïti. Ces perspectives et les analyses qui les ont précédées sont des pistes à interroger et à approfondir en vue d'une élucidation la plus fine possible du processus de la détermination historique de l'état actuel des dynamiques organisationnelles et institutionnelles et des efforts vers une offre de services répondant aux besoins de la population.

Références bibliographiques

ALTHUSSER, L. (1970) « Idéologie et appareils idéologiques d'État » In *La pensée*, Paris, Nº 151, juin 1970.

AUTORITÉ AÉROPORTUAIRE NATIONALE (s.d.) *Bilan de 100 jours de gestion (Avril-Juillet 2016) du Directeur Général de l'AAN. Me Eucher-Luc Joseph* [en ligne]. Disponible sur : < http:// www.aan.gouv.ht/bilan.pdf /> [Consulté le 20 mars 2017].

BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (2015) *Note sur la politique monétaire*, juin 2015.

CASIMIR, J. (2009) *Haïti et ses élites. L'interminable dialogue de sourds*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti « Haïti-Poche ».

CASTOR, S. (1988) *L'occupation américaine d'Haïti*, Port-au-Prince, Henri Deschamps.

CASTORIADIS, C. ([1975] 2014) *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil « Points Essais ».

CERTEAU (de), M. (2015) *L'invention du quotidien, Tome 1, Arts de faire*, Paris, Gallimard « Folio essais », 2e éd.

DORSAINVIL, J.C. (1989) *Histoire d'Haïti. Cours supérieur*, Port-au-Prince, Henri Deschamps.

ENRIQUEZ, E. (1992) *L'organisation en analyse*, Paris, Presses Universitaires de France « Sociologie d'aujourd'hui».

FILS-AIMÉ, M.A. (2017) *La paysannerie : entre la vie et la survie*, Conférence présentée à l'Université Sherbrooke le 30 avril 2017 [inédit].

FOUCAULT, M. (2004) *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France 1978-1979*, Paris, Seuil/Gallimard « Hautes Études ».

GAILLARD, R. (2003) *La République exterminatrice. Le Cacoisme bourgeois contre Salnave (1867-1870)*, Port-au-Prince, Édition Fondation Roger Gaillard.

GIUST-DESPRAIRIES, F. (2004) *Le désir de penser. Construction d'un savoir clinique*, Paris, Téraèdre « L'écriture de la vie ».

HECTOR, M. (2009) « Jalons pour une périodisation » In HECTOR, M. et HURBON, L. (dir.). *Genèse de l'État haïtien (1804-*

1859), Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti « Mémoire vivante », p. 29-47.

HECTOR, M. et CASIMIR, J. (2004) « Le long XIXe siècle haïtien ». In *Itinéraires*, Centre de Recherches Historique et Sociologiques (CREHSO)/Faculté des Sciences Humaines de l'Université d'État d'Haïti, Numéro spécial Bicentenaire, Décembre 2004, p. 37-56.

HECTOR, M et MOÏSE, C. (1990) *Colonisation et esclavage en Haïti. Le régime colonial français à Saint-Domingue*, Québec/Port-au-Prince, CIDIHCA/Henri Deschamps.

JEAN-PIERRE, J. R. (2000) *Et Toussaint Louverture émerge. 1793-1802*, Port-au-Prince, Presses Nationales d'Haïti, 2e éd.

JOACHIM, B. ([1979] 2014) *Les racines du sous-développement en Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti « Haïti-Poche ».

LÉVI-STRAUSS, C. (1962) *La pensée sauvage*, Paris, Plon.

LUCIEN, G.E. (2013) *Une modernisation manquée : Port-au-Prince (1915-1956)*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti.

MARX, K. (1969) *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, Paris, Editions Sociales « Classique du marxisme ».

MIDY, F. (2001) « Le pouvoir : volonté de puissance et d'humiliation », In Chemins critiques, Revue Haïtiano-caraïbéenne, *La*

tentation de la tyrannie, Québec, CIDIHCA, Vol. 5, Nº 1, janvier 2001, pp. 75-104.

PÉAN, L. (2007) *Haïti, économie politique de la corruption, Tome IV, L'ensauvagement macoute et ses conséquences 1957-1990*, Paris, Maisonneuve & Larose « Littératures d'Afrique et de la Caraïbe ».

PERCHELET, S. (2010) *Haïti : entre colonisation, dette et domination. Deux siècles de luttes pour la liberté*, Liège/Port-au-Prince, CADTM/ PAPDA.

PERSPECTIVES MONDE- Université de Sherbrooke (s.d.) *Outils pédagogiques des grandes tendances mondiales depuis 1945*. [En ligne] Disponible sur <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/HTI/fr/NE.RSB.GNFS.CD.html> [Consulté le 11 mars 2017].

POULANTZAS, N. (1974) *Les classes sociales dans le capitalisme d'aujourd'hui*, Paris, Seuil « Points ».

PRICE-MARS, J. (1953) *La République d'Haïti et la République dominicaine. Tome 1, Les aspects divers d'un problème d'histoire, de géographie et d'ethnographie*, Port-au-Prince, s.n. « Collection du Tricinquantenaire de l'indépendance d'Haïti ».

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI (2005). « Décret portant révision du statut général de la fonction publique », *Le Moniteur*, Spécial Nº 7, 17 mai 2005, p. 1-24.

___ (2014). « Arrêté fixant le système d'évaluation de la performance des agents de la fonction publique », *Le Moniteur*, No 179, 19 septembre 2014, p. 5-12.

ROUQUIÉ, A. (2010) *A l'ombre des dictatures. La démocratie en Amérique latine*, Paris, Albin Michel.

SÉGUIER, M. et DUMAS, B. (1999) *Construire des actions collectives. Développer les solidarités*, Lyon, Chronique sociale « Comprendre la société », 2e éd.

Les dynamiques organisationnelles et institutionnelles en Haïti se révèlent incapables d'assumer leurs responsabilités fondamentales formellement définies en matière de services à la population, notamment aux secteurs majoritaires et populaires. Le présent article se propose d'élucider le processus de la détermination de cette situation à partir d'une approche centrée sur l'analyse des expériences concrètes des individus vus comme sujets de l'histoire. L'hypothèse formulée et discutée ici présume que, en réponse à des conditions de vie précaires sollicitantes héritées de tout un processus historique et affectant d'abord les classes populaires et de plus en plus la petite bourgeoisie, ces classes sociales notamment une fraction bureaucratique subalterne de la nouvelle petite bourgeoisie s'engage dans un bricolage continu et autoreproducteur, c'est-à-dire dans des raccourcis instaurés en standards. Par la dominance des enjeux individuels sur les mécanismes de régulation, dans le cadre des luttes caractéristiques des dynamiques organisationnelles et institutionnelles en Haïti, le bricolage continu et autoreproducteur en tant que réponse individuelle à des conditions sociales précaires sollicitantes arrive à s'instituer en pratiques organisationnelles. La rupture à cette forme de réponse est envisagée dans cet article à partir d'une éthique de sacrifice et d'engagement émancipateur devant être partagée par des individus et des dynamiques collectives se réclamant d'un projet de société subversif. Cette éthique, qui consistera à accepter de vivre – pendant le temps que cela supposera – avec peu de confort ou parfois sans confort pour se rendre disponible et disposé à l'accomplissement d'un travail rigoureux et subversif, peut être suscitée chez des employés-es et fonctionnaires ne se réclamant pas de ce projet de société. Un tel pari peut être tenté à partir de primes en termes de salaires et avantages sociaux supplémentaires destinés à récompenser des performances individuelles évaluées en lien étroit avec un travail d'équipe efficient.

Mots-clés : *héritage historique précaire, sollicitation sociale, bricolage continu et autoreproducteur, nouvelle petite bourgeoisie, dynamiques organisationnelles et institutionnelles, éthique de sacrifice et d'engagement émancipateur.*